

MOTION DU BARREAU DE RENNES

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de RENNES, sous la présidence du Bâtonnier Eric LEMONNIER, a adopté le 24 août 2021 la motion suivante :

CONNAISSANCE PRISE des événements en Afghanistan,

- AFFIRME son attachement à l'égalité entre les sexes et aux Libertés et Droits fondamentaux, notamment le droit à la sécurité personnelle des hommes, des femmes et des enfants, quelles que soient leurs convictions politiques, spirituelles ou philosophiques, orientation sexuelle, activités professionnelles ou privées ;
- Mais aussi au droit égal pour tous et toutes sans conditions, ni réserves d'aucune sorte, à l'exercice libre de leur profession, à la liberté d'aller et venir ;
- AFFIRME son attachement à l'organisation laïque et démocratique de la vie publique et politique ;
- RAPPELLE son attachement au droit d'asile des personnes menacées et persécutées, et aux principes issus de la Convention de Genève, relative aux droits des réfugiés ;
- S'ASSOCIE pleinement à l'expression de l'inquiétude du CNB formalisée le 17 août 2021 ;
- APPELLE les pouvoirs publics français, héritiers, dépositaires et garants de ces valeurs à œuvrer avec la communauté internationale sous la bannière de l'ONU, à les faire respecter en tous lieux et temps, et premièrement en Afghanistan ;
- APPELLE les dirigeants, quels qu'ils soient, à respecter ces droits, ainsi que la vie et l'intégrité des civils et prisonniers de toutes convictions, orientations, professions ;
- DEMANDE aux pouvoirs publics, locaux et nationaux d'accueillir les réfugiés ainsi menacés dans leur pays (femmes, avocats, magistrats, journalistes, sportives, universitaires, etc.) en raison de leur sexe et de ces activités.

Fait à Rennes,
Le 24 août 2021